

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 20320:2020

Habillement de protection destinés à la pratique du surf des neiges - Protecteurs de poignets - Exigences et méthodes d'essai (ISO 20320:2020)

Protective clothing for use in
Snowboarding - Wrist Protectors -
Requirements and test methods (ISO
20320:2020)

Schutzkleidung zum Gebrauch beim
Snowboard-Fahren -
Handgelenkschützer - Anforderungen
und Prüfverfahren (ISO 20320:2020)

04/2020



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 20320:2020 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 20320:2020.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 20320:2020

NORME EUROPÉENNE **EN ISO 20320**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

Avril 2020

ICS 13.340.40; 97.220.20

Version Française

**Habillement de protection destinés à la pratique du surf
des neiges - Protecteurs de poignets - Exigences et
méthodes d'essai (ISO 20320:2020)**

Schutzkleidung zum Gebrauch beim Snowboard-
Fahren - Handgelenkschützer - Anforderungen und
Prüfverfahren (ISO 20320:2020)

Protective clothing for use in Snowboarding - Wrist
Protectors - Requirements and test methods (ISO
20320:2020)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 25 janvier 2020.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos européen	3
Annexe ZA (informative) Relation entre la présente Norme européenne et les exigences essentielles concernées du Règlement (UE) 2016/425 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle	4

Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 20320:2020) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 94 « Sécurité individuelle - Equipement de protection individuelle » en collaboration avec le Comité Technique CEN/TC 162 « Vêtements de protection, y compris la protection de la main et du bras et y compris les gilets de sauvetage » dont le secrétariat est tenu par DIN.

La présente Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en octobre 2020 et les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en octobre 2020.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait être tenu responsable de l'identification de tels ou tels brevets.

Ce document a été préparé dans le cadre d'un mandat confié au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Échange et couvre les exigences essentielles de(s) Directives UE.

Pour la relation avec la Directive UE, voir l'Annexe ZA informative, qui fait partie intégrante du présent document.

Selon le règlement intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 20320:2020 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 20320:2020 sans aucune modification.

Annexe ZA (informative)

Relation entre la présente Norme européenne et les exigences essentielles concernées du Règlement (UE) 2016/425 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle

La présente Norme européenne a été élaborée dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission européenne et l'Association Européenne de Libre-Échange afin d'offrir un moyen de se conformer aux exigences essentielles du Règlement (UE) 2016/425.

Une fois la présente norme citée au Journal officiel de l'Union européenne au titre dudit Règlement (UE) 2016/425, la conformité aux articles de cette norme indiqués dans le [Tableau ZA.1](#) confère, dans la limite du domaine d'application de la norme, présomption de conformité aux exigences essentielles correspondantes dudit Règlement (UE) 2016/425 et de la réglementation AELE associée.

Tableau ZA.1 — Correspondance entre la présente Norme européenne et le Règlement (UE) 2016/425

Exigences essentielles du Règlement (UE) 2016/425	Article(s)/paragraphe(s) de la présente norme	Remarques/Notes
1.1.1 Ergonomie	4.3	
1.1.2.1 Niveau de protection optimal	4.3	
1.2.1 Absence de risques et autres facteurs de nuisance autogènes	4.2	
1.2.1.1 Matériaux constitutifs appropriés	4.4	
1.2.1.2 État de surface adéquat de toute partie d'un EPI en contact avec l'utilisateur	4.4	
1.3.1 Adaptation des EPI à la morphologie de l'utilisateur	4.5	
1.3.2 Légèreté et solidité	4.6	
1.4 Informations fournies par le fabricant	6, 7	
2.4 EPI sujet à un vieillissement	6, 7	
2.12 EPI portant une ou plusieurs marques d'identification ou de signalisation concernant directement ou indirectement la santé et la sécurité	6	
3.1.1 Chocs résultant de chutes ou de projections d'objets, et impacts d'une partie du corps contre un obstacle	4.7/4.8	

AVERTISSEMENT 1 — La présomption de conformité demeure valable tant que la référence de la présente Norme européenne figure dans la liste publiée au Journal officiel de l'Union européenne. Il est recommandé aux utilisateurs de la présente norme de consulter régulièrement la dernière liste publiée au Journal officiel de l'Union européenne.

AVERTISSEMENT 2 — D'autres dispositions de la législation de l'Union européenne peuvent être applicables aux produits relevant du domaine d'application de la présente norme.

**Habillement de protection destiné
à la pratique du surf des neiges —
Protecteurs de poignets — Exigences
et méthodes d'essai**

*Protective clothing for use in snowboarding — Wrist protectors —
Requirements and test methods*